

DELIBERATION

**OBJET : ACTUALISATION DES TARIFS MUNICIPAUX- SERVICE ENFANCE ET SELON DECRET 2017-1108 du 27 juin 2017**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L1111-2, L2121-29,

VU le Code de l'Education,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

VU la délibération du Conseil Municipal de Mennecey en date du 7 avril 2017 concernant l'actualisation des tarifs municipaux,

VU la délibération en date du 7 juillet 2017 visant à revenir sur la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée de septembre 2017 pour la commune de Mennecey,

VU les grilles tarifaires annexées,

**CONSIDERANT** la nécessité de délibérer de nouveau afin de fixer les tarifs du service enfance en lien avec la nouvelle organisation des rythmes scolaires pour la commune de Mennecey à compter du 2 septembre 2017,

**CONSIDERANT** la nécessité de proposer un assouplissement du fonctionnement de la demi-journée répondant à la demande les familles,

**APRES DELIBERATION,**

**DECIDE** l'actualisation de la tarification de certains services municipaux mentionnés aux grilles tarifaires annexées à la présente délibération.

**DIT** que compte tenu du retour à la semaine de 4 jours annulant ainsi les effets de la réforme des rythmes scolaires, les tarifs annexés à la présente délibération seront applicables au 2 septembre 2017.

**DIT** que les recettes correspondantes seront inscrites dans le budget 2017.

**Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT**  
**Maire de Mennecey**  
**Conseiller Régional**

<b>Tarification Périscolaire-Accueil des Loisirs</b>						
Quotients	Tranches	Garderie du Matin de 7h00 à 8h30		Garderie Post Étude De 18h00 à 19h00 Élémentaire Uniquement		
Tranche 1	Inférieur à 178.00 €	1.66 €		2.08 €		
Tranche 2	Entre 178.01 € et 278.00 €	1.71 €		2.18 €		
Tranche 3	Entre 278.01 € et 525.00 €	1.76 €		2.28 €		
Tranche 4	Entre 525.01 € et 761.00 €	1.88 €		2.40 €		
Tranche 5	Entre 761.01 € et 1 142.00 €	1.97 €		2.50 €		
Tranche 6	Entre 1 142.01 € et 1 424.00 €	1.97 €		2.50 €		
Tranche 7	A partir de 1 424.01 €	1.97 €		2.50 €		
Hors Commune	Néant	2.44 €		2.99 €		
<b>Tarification Accueil des Loisirs (ALSH) et garderie du soir pour les Maternelles</b>						
Quotients	Tranches	Garderie soir 16h30 à 17h30	Garderie Soir 16h30 à 19h00	ALSH journée +repas	ALSH demi-journée sans repas	ALSH Demi-journée Avec repas
Tranche 1	Inférieur à 178.00 €	0.53 €	1.06 €	<b>2.65 €</b>	0.56 €	1.55€
Tranche 2	Entre 178.01 € et 278.00 €	1.06 €	2.44 €	<b>5.94 €</b>	1.23 €	3.63€
Tranche 3	Entre 278.01 € et 525.00 €	1.87 €	4.34 €	<b>10.61 €</b>	2.46 €	5.96€
Tranche 4	Entre 525.01 € et 761.00 €	2.12 €	4.87 €	<b>12.73 €</b>	2.96 €	7.06€
Tranche 5	Entre 761.01 € et 1 142.00 €	2.65 €	5.93 €	<b>18.04 €</b>	4.91 €	9.81€
Tranche 6	Entre 1 142.01 € et 1 424.00 €	3.18 €	6.99 €	<b>21.23 €</b>	6.05 €	11.45€
Tranche 7	A partir de 1 424.01 €	3.71 €	8.05 €	<b>26.53 €</b>	8.12 €	14.12€
Hors Commune	Néant	4.75 €	10.37 €	<b>41.13 €</b>	12.39 €	21.40€
Chaque retard sur l'ensemble des activités ALSH ou périscolaires fera l'objet d'une majoration à 100% du tarif payé par la famille (tarification double).						
Le non respect des délais d'inscription concernant les vacances scolaires donnera lieu à une majoration de 100% du tarif payé par la famille (tarification double)						